



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 110524

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication au sujet de l'art contemporain. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre en direction de l'art contemporain.

Texte de la réponse

Les principales mesures du ministère de la culture et de la communication en faveur de l'art contemporain ont été présentées à la presse le 23 octobre 2006. Elles sont formulées par un plan d'action et de développement ambitieux destiné à stimuler, accompagner et encourager la création plastique contemporaine par la réalisation de nouveaux lieux et structures, la mise en place d'événements remarquables et l'inscription de l'art au coeur de la cité, au contact avec le public le plus large. Pour ce qui concerne les lieux et structures, le Centre européen de création contemporaine, implanté sur l'extrémité aval de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt, fera l'objet d'études préalables. Ce projet associe des résidences d'artistes, des espaces pour l'enseignement supérieur de l'art et la recherche avec des lieux d'exposition, répartis dans un jardin conçu avec des artistes. Un autre lieu, associant création et patrimoine, ouvrira ses portes avenue des Gobelins à Paris. Cette galerie d'exposition présentera au public les collections des manufactures nationales dans une perspective associant tapisserie contemporaine, design, architecture, peinture et photographie. L'État participe également à la construction en région de très nombreuses structures dédiées à l'art contemporain : le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de Bretagne à Rennes et le FRAC du Centre à Orléans, le Consortium à Dijon, centre d'art contemporain, le Point du jour à Cherbourg, consacré à la photographie. Les projets associant les établissements d'enseignement supérieur d'art sont eux aussi encouragés : la Cité du design à Saint-Étienne, le regroupement du FRAC, de l'école d'art et de la médiathèque à Dijon, l'opération pluridisciplinaire ARTEM à Nancy... L'engagement de l'État est maintenu pour les acquisitions des FRAC, leur fonctionnement ainsi que celui des centres d'art. Cette politique en faveur des lieux et structures se développe en parallèle avec la création d'événements remarquables. C'est ainsi que la Force de l'art sera renouvelée en 2009, selon le rythme triennal fixé dès l'origine. Sur un rythme annuel plus régulier, le Grand Palais accueillera tous les ans un grand artiste qui confrontera son regard à l'espace, au volume et à l'histoire de la grande nef. Cette manifestation ouverte à un large public présentera les oeuvres d'Anselm Kiefer en mai juin 2007, de Richard Serra au printemps 2008 et de Christian Boltanski à l'hiver 2009. Le troisième volet de la politique vise à inscrire l'art contemporain au coeur de la cité. Il comporte en particulier la diffusion des collections du Fonds national d'art contemporain (FNAC) par le biais de transferts ou de dépôts massifs dans les musées de France en région. Il se manifeste aussi par la présence toujours plus grande de la création dans l'espace public jardins, monuments historiques, sites touristiques, infrastructures de transport et l'Internet. De ce point de vue, le développement sans précédent de la politique de commande publique, menée de concert avec les collectivités territoriales, débouche chaque année sur l'inauguration de dizaines d'oeuvres et d'installations. La réforme de l'obligation de décoration des constructions publiques (le 1 % artistique) contribue elle aussi à abonder les moyens disponibles pour la création d'oeuvres durablement inscrites dans le paysage de nos cités. Cette politique publique ambitieuse se redouble d'une série d'incitations fiscales destinées à dynamiser le marché de l'art en France en

drainant vers lui des capitaux privés, qu'ils proviennent de particuliers ou d'entreprises. Ces orientations essentielles contribueront à reconnaître pleinement la place de la création dans notre société et à faire de la France l'un des foyers les plus vivants et les plus attractifs de l'art contemporain.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110524

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12046

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1561